



Desjardins

Caisse des policiers et policières



Relevés fiscaux en ligne, c'est simple et sécuritaire!

Vos feuillets fiscaux liés aux placements comprennent les relevés provinciaux et les feuillets de renseignements fédéraux requis pour votre déclaration de revenus, comme le relevé 3 et le feuillet T5.



Si vous êtes inscrit à AccèsD Internet et avez adhéré au relevé de compte virtuel, vous pouvez recevoir dans AccèsD les feuillets fiscaux des placements suivants :

- vos placements garantis liés aux marchés
- vos épargnes à terme
- vos Fonds Desjardins
- vos actions de Capital régional et coopératif Desjardins

Si vous détenez des placements avec une ou plusieurs autres personnes, vous pouvez accéder aux feuillets fiscaux en ligne seulement si vous êtes le détenteur principal ou la détentrice principale de ce placement.

Vous pouvez consulter ces feuillets dans AccèsD pendant 7 ans à partir de leur date d'émission.

Si vous n'utilisez pas les services virtuels, la mise à la poste se fera selon l'émission des différents feuillets fiscaux.

Comment les consulter en ligne

1. Ouvrez votre navigateur Web

Connectez-vous à AccèsD dans votre navigateur Web, puis sélectionnez **Relevés et documents**. L'appli mobile Desjardins n'offre pas cette fonctionnalité.



2. Choisissez vos feuillets fiscaux

Sous **Feuillets fiscaux pour déclaration d'impôts**, sélectionnez **Feuillets fiscaux**, puis le placement de votre choix.

Vos relevés fiscaux sont maintenant disponibles!



Découvrez comment consulter et obtenir en ligne vos divers relevés et documents en visitant la section [comptes et services / documents et relevés](#) du desjardins.com ou en contactant la Caisse.